

# éditorial

## éditorial

par Roland Delon,  
Directeur de la rédaction

### Le bac : un exemple de mauvaise gestion

Puisque notre métier consiste, entre autres, à optimiser les deniers publics qu'on nous confie afin d'assurer le meilleur environnement scolaire aux élèves et enseignants et contribuer ainsi à la réussite de tous, il n'est pas interdit, en cette période d'examen, de jeter un regard professionnel sur l'organisation du bac. Et là, le gestionnaire s'inquiète et le contribuable s'alarme.

Quelques chiffres du bac 2017 qui donnent une idée de la complexité et lourdeur du dispositif. 718890 candidats répartis dans 4411 centres d'examen dont 141 ouverts dans 91 pays étrangers au sein de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à la mission laïque française. 2900 sujets ont été préparés depuis des mois qui feront l'objet de 4 millions de copies à corriger confiées à 170000 correcteurs. Sans s'étendre sur les différentes épreuves des séries, on notera que les candidats ont le choix entre 23 langues vivantes étrangères pour les épreuves obligatoires et 24 pour les épreuves facultatives, sans compter les 12 langues régionales.

Le ministère annonce pour 2017 (comme en 2016) un prix de revient de 80 € par candidat en moyenne pour l'élaboration des sujets, leur stockage, acheminement, la rémunération des correcteurs (5 € la copie à l'écrit, 9,60 € l'heure d'oral), leurs déplacements, ce qui se traduit par une dépense globale de 57 511 200 euros. Mais ça, c'est le coût direct.

Ne sont pas comptées les millions d'heures d'enseignement payées mais perdues des enseignants réquisitionnés pour l'examen, n'est pas comptée la désorganisation des établissements, l'année scolaire ramenée dans les lycées à 32 semaines au lieu de 36.

Il y a 3 ans le syndicat SNPDEN des chefs d'établissement prenant en compte le coût global du bac l'estimait à 1,5 milliard d'euros. Comme en général au moins 85 % des candidats réussissent à l'examen cela signifie que chaque malchanceux coûte environ 15000 €, ce qui fait cher le recalé.

Alors pourquoi n'arrive-t-on pas à reformer ce léviathan administratif ? D'abord parce que c'est un symbole, un emblème historique (le bac a été institué par décret en 1808) auquel les parents sont attachés parce qu'il sanctionne le passage au statut d'étudiant de leur progéniture, même si aujourd'hui l'admission à l'enseignement supérieur (A.P.B) est réalisée avant qu'on connaisse le résultat de l'examen. Ensuite parce que les enseignants de lycée ne sont pas de farouches défenseurs de la « reconquête du 3<sup>e</sup> trimestre » que voulait réussir un ex-ministre. Enfin on objecte parfois que dans le cadre d'un contrôle continu des connaissances, il ne serait pas équitable que l'enseignant attiré du lycéen soit celui qui sanctionne la réussite à l'examen. Cet argument n'a aucun sens car le contrôle continu existe déjà dans l'enseignement professionnel et donne satisfaction et que par ailleurs c'est ce mode d'évaluation que le lycéen va retrouver à l'université.

À l'heure où l'État cherche à faire des économies et à améliorer la performance du système éducatif, peut-être va-t-on finir par moderniser ce diplôme en instaurant le contrôle continu des connaissances et en ne gardant éventuellement que 2 ou 3 épreuves pour l'examen final.